

RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

CHAMPIONNAT RÉGIONAL SCOLAIRE CROSS-COUNTRY SECONDAIRE



SAISON 2024-2025

Modifié le 28-09-2024

RSEQ
LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Table des matières

ART. 1	RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.....	3
ART. 2	CATÉGORIES ET DISTANCE	3
ART. 3	FORMULE DE RENCONTRE	3
ART. 4	CLASSEMENT PAR ÉQUIPE.....	4
ART. 5	RÉCOMPENSES.....	4
ART. 6	DISQUALIFICATION	5
ART. 7	INSCRIPTION	6
ART. 8	INFORMATION COMPLÉMENTAIRE.....	6
ART. 9	CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE (CPS)	7

ART. 1 RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

Les règlements officiels de la Fédération québécoise d'athlétisme.

Les règlements spécifiques auront préséance sur les règlements officiels.

Les règlements administratifs devront également être respectés.

ART. 2 CATÉGORIES ET DISTANCE

	Filles		Garçons	
	Élite	Part.	Élite	Part.
Benjamin (01/10/2010 au 30/09/2012)	3 km	2 – 3 - 4 km	3 km	2 – 3 - 4 km
Cadet (01/10/2008 au 30/09/2010)	4 km	2 – 3 - 4 km	4 km	2 – 3 - 4 km
Juvenile (01/07/2006 au 30/09/2008)	5 km	2 – 3 - 4 km	5 km	2 – 3 - 4 km

ART. 3 FORMULE DE RENCONTRE

Pour l'ensemble des catégories scolaires, 2 volets sont offerts, soit le volet ÉLITE et le volet PARTICIPATION. 2 départs sont prévus, par catégorie et par sexe, pour le volet élite et 1 seul par distance et par sexe pour le volet participation. Le nombre de vagues de départ est établi en fonction du nombre de coureurs par distance dans le volet participation.

3.1 Volet participation

Aucune limite d'inscription pour chacune des distances pour le volet PARTICIPATION.

3.2 Volet élite

Une limite de 10 concurrents maximum par catégorie/sexe pour le volet ÉLITE. Il est à noter que ces élèves-athlètes doivent être en mesure d'effectuer le parcours complet à la course et non à la marche.

3.3 **Élèves-athlètes hors-concours**

Les élèves-athlètes hors-concours sont inscrits dans le volet PARTICIPATION. Il n'y a aucun coureur hors-concours dans le volet ÉLITE.

Vous devez communiquer avec le RSEQLL pour les inscrire.

ART. 4 CLASSEMENT PAR ÉQUIPE

Le classement par équipe est comptabilisé en fonction des coureurs inscrits au volet ÉLITE seulement.

Nombre de coureurs considérés pour le classement par catégorie	
Catégorie	Nombre de coureurs
Benjamin	6
Cadet	6
Juvenile	6

Si une institution n'a pas 6 élèves-athlètes (selon la catégorie) au fil d'arrivée, le pointage accordé sera équivalent au nombre total d'élèves-athlètes ayant terminé la course + 1 pour chaque place libre dans l'équipe. L'institution qui a le plus petit nombre de points accumulés sera déclarée gagnante, et ce, dans chacune des catégories.

ART. 5 RÉCOMPENSES

- Une bannière par catégorie/sexe pour le volet élite ;
- Médailles régionales or, argent et bronze par catégorie/sexe pour le volet élite ;
- Médailles locales or, argent et bronze par distance/sexe pour le volet participation ;
- Un certificat de participation pour imprimer sera accessible aux écoles.

ART. 6 DISQUALIFICATION

6.1 Respect des règlements

Tout coureur ou toute équipe qui ne se conforme pas aux règlements et/ou qui nuit au bon déroulement de la rencontre sera disqualifié.

6.2 Les marcheurs

Un coureur du volet élite qui marche sur une longue période pourrait être disqualifié par les officiels. Les coureurs du volet élite doivent pouvoir compléter le parcours à la course.

6.3 Spectateurs

Toute personne impliquée directement dans une course doit respecter les espaces réservés aux coureurs, du départ à l'arrivée.

Si quelqu'un soutient de quelque façon un autre coureur durant la course, ce coureur sera automatiquement disqualifié.

6.4 Non-respect des règles

Les responsables des écoles présents sont autorisés à faire un rapport aux responsables de la compétition afin de disqualifier un élève-athlète qui ne respecte pas les règlements ou qui a un mauvais comportement.

6.5 Corridor

Les équipes doivent respecter le corridor de départ qui leur est attribué. Tout élève-athlète qui n'est pas dans son corridor sera disqualifié.

6.6 Port du chandail / camisole

Tout élève-athlète qui arrive à la ligne d'arrivée sans son chandail ou sa camisole sur son torse sera automatiquement disqualifié.

6.7 Identification

L'élève-athlète devra obligatoirement, durant la course, porter son dossard sur la poitrine, de façon visible pour les officiels. Le non-respect de ce règlement pourrait entraîner la disqualification du coureur.

ART. 7 INSCRIPTION

Aucune inscription tardive ne sera acceptée.

Veillez noter que le montant facturé correspond au nombre de personnes inscrites dans le S1, et non le nombre de personnes présentes à l'événement.

Un changement de PARTICIPATION à ÉLITE est permis le matin même de la compétition.

ART. 8 INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

8.1 Tenue vestimentaire

La tenue vestimentaire doit respecter l'éthique généralement reconnue dans la pratique de cette discipline, sous peine de disqualification. Le port du jeans et les souliers à crampons sont strictement interdits pendant les épreuves.

Les élèves-athlètes auront avantage à se munir de vêtements chauds et imperméables (en cas de pluie et/ou en cas de temps froid).

8.2 Dossard à puce

Dès votre arrivée, les dossards munis d'une puce électronique vous seront remis. Ceux-ci doivent être portés sur la poitrine. En cas de pluie, veuillez remettre les dossards à vos élèves-athlètes juste avant la course. Il est important que le dossard soit toujours visible.

8.3 Visite des parcours

Il est possible de visiter le parcours : l'horaire afin de procéder vous sera remis avec les informations en lien avec l'événement.

8.5 Médailles

Les médailles sont remises en continu durant l'évènement.

8.6 Compilation

La compilation des résultats s'effectue à l'aide d'un système informatique.

8.7 Circulation

Aucune circulation de spectateurs n'est permise dans la zone réservée au départ et à l'arrivée.

8.8 Encadrement

Veillez assurer un encadrement adéquat pour vos élèves-athlètes tout au long de la journée. Il est important que les jeunes ne soient pas laissés à eux-mêmes.

Un entraîneur et un accompagnateur doivent obligatoirement être inscrits au S1 selon un ratio de 1 pour 20. À titre d'exemple, si une école inscrit 35 élèves-athlètes, celle-ci devra obligatoirement inscrire 3 entraîneurs-accompagnateurs au total présents lors de l'événement.

Ce ratio est un minimum pour assurer un bon encadrement des élèves-athlètes sur place. Le RSEQLL se réserve le droit de refuser la participation d'une école si celle-ci ne respecte pas le ratio accompagnateurs/élève-athlète.

Les autobus doivent se stationner dans la zone prévue à cet effet. Un membre du Comité organisateur sera sur place afin d'effectuer la circulation.

LA COMPÉTITION A LIEU BEAU TEMPS MAUVAIS TEMPS. IL N'Y AURA AUCUNE ANNULATION !

ART. 9 CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE (CPS)

9.1 Délégation - Volet ÉLITE seulement

Le nombre de participants est déterminé selon le nombre de places octroyé par le RSEQ provincial.

La délégation représentant notre région au Championnat provincial scolaire est composée des élèves-athlètes détenant les meilleurs temps, et ce, dans chacune des catégories/sexe.

En cas d'impossibilité pour un élève-athlète de participer au Championnat provincial scolaire, l'élève-athlète détenant le meilleur temps suivant est sélectionné.

Un coût supplémentaire est facturé à tous les élèves-athlètes sélectionnés pour le Championnat provincial scolaire. Ce coût couvre les frais d'hébergement, de repas, de chandail de délégation, etc. Veuillez svp vérifier rapidement la disponibilité de vos élèves-athlètes susceptibles d'être sélectionnés pour ce championnat.

9.2 Accompagnateur pour le Championnat provincial scolaire

Le RSEQLL demande votre collaboration concernant le recrutement des accompagnateurs lors du Championnat provincial scolaire. Quatre entraîneurs d'expérience sont requis afin de pouvoir confirmer le départ de nos élèves-athlètes. Nous prions les personnes intéressées à communiquer avec Mme. Janie Lauzon au (450) 231-6628 poste 54